



1100-1200, 73^e avenue Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6P 6G5
Tél. : 604-377-9213
BCSeafoodAlliance.com

Février 2019

RECOMMANDATIONS DE LA BC SEAFOOD ALLIANCE AU COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA RÉGLEMENTATION DES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

La BC Seafood Alliance (BCSA) est la plus importante organisation de pêche commerciale sur la côte Ouest. Nous représentons les propriétaires et exploitants de bâtiments détenant des permis commerciaux allant de moins de 40 pieds à plus de 120 pieds. Nous avons apprécié d'avoir l'occasion de témoigner devant le Comité plus tôt ce mois-ci, mais nous voulions également formuler des recommandations précises pour l'étude sur la réglementation des pêches sur la côte Ouest, particulièrement en ce qui concerne les permis de pêche, les contingents, la politique sur les propriétaires-exploitants, la politique de séparation de la flottille et l'incidence du régime actuel sur les résultats de la gestion des pêches.

RECOMMANDATIONS

1. La conservation doit demeurer la priorité absolue

Au cours des 25 dernières années, on a assisté à une très importante transition dans la gestion des pêches vers la conservation et la durabilité, souvent – mais pas toujours – grâce à l'introduction de contingents individuels transférables (CIT). Les deux tiers des débarquements en Colombie-Britannique gérés dans le cadre du Programme d'intégration de la pêche commerciale du poisson de fond (PIPCPF) sont passés du dépassement régulier du total autorisé des captures (TAC) et de l'omission de rendre compte des prises accessoires et des rejets, à une reconnaissance comme « l'une des pêches les mieux gérées de la planète » (Fondation David Suzuki). Cette responsabilisation complète en mer et au quai ne pourrait exister sans la location pour rendre compte des prises accessoires. Ces pêches ont beaucoup investi dans l'évaluation des stocks, la surveillance et la technologie. Par exemple, la pêche au chalut du poisson de fond investit environ 3,5 millions de dollars par année dans la science et la gestion durable, la pêche à la panope du Pacifique, 1,5 million de dollars, la pêche au flétan, un peu plus de 1 million de dollars, et la pêche à la crevette, un peu moins de 1 million de dollars. Comme il est peu probable que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) remplacerait ou pourrait remplacer ces investissements, cela signifierait qu'il y aurait une diminution des TAC et encore moins de pêcheurs en mer.

2. Tenir compte des considérations socioéconomiques et d'un élément explicite de la gestion des pêches

La conservation a un coût humain. Cela peut être en partie inévitable – la réduction des niveaux de récolte de 30-60 % dans une industrie où il y a surcapacité ne peut qu'entraîner une consolidation et une diminution de la participation. Mais aucun système de gestion n'est parfait, et les CIT ont eu des conséquences inattendues et imprévues au-delà de l'autorationalisation (diminution du nombre de participants sans rachats financés par les contribuables). En collaboration avec les intervenants, le MPO doit trouver un équilibre en utilisant des approches qui tiennent compte des conséquences socioéconomiques tout en complétant les mesures efficaces de conservation et écologiques déjà en place.



Il y a des leçons à tirer de l'établissement d'aires marines protégées (AMP) sur la côte du Pacifique et de la question de savoir si la liste des espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) pour des espèces comme la truite arc-en-ciel de l'intérieur du fleuve Fraser est un outil trop imprécis comparativement à une bonne gestion des pêches. Si on n'en tire pas de leçons, les recommandations du Comité seront sans importance, puisque les pêches commerciales n'offriront plus d'avantage marginal à personne, y compris au public qui devrait avoir accès à des produits de la mer sûrs, locaux et de grande qualité.

3. Améliorer la collecte de données dans la région du Pacifique

Pour ce faire, le MPO aura besoin de données de base. L'étendue et la qualité des données dans la région du Pacifique, en particulier les données socioéconomiques, sont médiocres. Certains rapports récents sur la pêche dans le Pacifique ainsi que certains témoignages récents devant le Comité reposent largement sur des anecdotes, en partie parce que les données sont soit indisponibles, difficiles à trouver ou difficiles à interpréter. Par exemple, le MPO est pratiquement incapable d'établir un profil de base des activités de pêche commerciale, car il ne dispose tout simplement pas de renseignements sur la situation socioéconomique actuelle de la pêche – la base du revenu, les coûts, l'emploi, l'empreinte communautaire/régionale, etc. Les profils les plus récents de la flotte sont désuets depuis plus d'une décennie et ne reflètent donc pas les nombreux changements survenus depuis. Sans données de base, le MPO ne peut évaluer l'incidence des politiques ou des activités, que ce soit les AMP, les listes en vertu de la LEP ou la politique de délivrance de permis.

Nous recommandons que le MPO commence immédiatement à recueillir des renseignements sur la flotte actuelle et les activités de transformation afin de fournir une année de base qui permettra l'analyse des changements dans les activités régionales et côtières et des répercussions économiques. Ce travail devra être tenu à jour par la suite.

En outre, ce travail fera en sorte qu'il sera plus difficile de mal interpréter les données sur les débarquements et la valeur au débarquement ainsi que les données sur les déclarants. Les comparaisons de la valeur au débarquement entre les administrations dépendent de la composition des espèces, alors que les données sur les déclarants ne délimitent pas la composition du travail et du capital dans le revenu des travailleurs autonomes.

4. Le MPO doit appuyer un processus de pêche par pêche pour examiner la division des risques et des avantages

De nombreux membres de la BCSEA – pêche en plongée, pêche au chalut, pêche au flétan, à la morue charbonnière, à la crevette – ont lancé un processus visant à déterminer la meilleure façon d'atténuer les répercussions socioéconomiques imprévues de la gestion responsable des pêches. Le MPO doit appuyer ce processus, qui doit commencer par les comités consultatifs sectoriels.

Au cours des 25 dernières années, les pêches de la Colombie-Britannique ont montré qu'elles peuvent régler les problèmes de conservation grâce à des solutions novatrices. Ces processus se sont révélés les plus efficaces lorsque le MPO a établi des principes généraux clairs – respecter les TAC, comptabiliser les prises accessoires, réduire les rejets, etc. – mais les participants ont élaboré eux-mêmes l'approche et la structure pour atteindre ces objectifs. Les approches descendantes fonctionnent rarement dans les pêches. Nous pouvons apprendre des autres administrations, mais nous ne pouvons pas et ne devrions pas importer leurs solutions en bloc.



Nous remarquons, par exemple, que bien que la politique sur les propriétaires-exploitants et celle de la séparation de la flottille soient théoriquement en vigueur en Alaska et dans le Canada atlantique, elles n'ont pas réglé les problèmes étudiés par le Comité. Il est également vrai qu'en Colombie-Britannique, certaines flottes qui sont presque entièrement exploitées par leur propriétaire et qui sont de fait soumises à la séparation de la flottille comptent parmi les moins performantes — on n'a qu'à penser au filet maillant pour le saumon. Cela s'explique par le fait que les prises disponibles la plupart des années ne suffisent pas à couvrir les coûts de la plupart des pêcheurs.

5. Créer un registre des permis et des contingents

La BCSEA appuie depuis longtemps la recommandation formulée dans *Treaties and Transitions : Towards a Sustainable Fishery on Canada's Pacific Coast* (Les traités et la transition—Objectif : Une pêche durable sur la côte du Pacifique du Canada) (Donald M. McRae et Peter H. Pearse, 2004) qui vise la création d'un registre officiel des permis permettant de faire le suivi des permis, des droits à des contingents et des transferts. Cela aurait le double avantage d'assurer la transparence tout en améliorant l'accès aux capitaux. Le MPO devrait immédiatement amorcer des discussions avec la province de la Colombie-Britannique et l'industrie sur les informations dont il faudrait assurer le suivi et la façon de le faire.

6. Établir un conseil des prêts pour les pêches de la Colombie-Britannique en se basant sur le modèle utilisé par les provinces de l'Atlantique et le Québec

La Colombie-Britannique est la seule province qui n'a pas de conseil des prêts pour faciliter l'accès à la pêche. Par exemple, le Conseil des prêts pour la pêche et l'aquaculture de la Nouvelle-Écosse est une société d'État qui aide les pêcheurs à obtenir des ressources financières. En décembre 2018, il a consenti plus de 127 millions de dollars de prêts afin de soutenir les pêcheurs et les aquaculteurs en offrant des prêts à un taux d'intérêt concurrentiel. Il a récemment réduit le délai d'approbation des prêts, haussé les limites d'emprunt à 5 millions de dollars, réduit les taux d'intérêt et augmenté les conditions d'amortissement. Ces récentes améliorations ont pour but d'aider les jeunes pêcheurs et les nouveaux venus dans l'industrie, surtout en ce qui concerne l'achat de contingents. En supposant qu'un permis de pêche au homard complet coûte environ 1 million de dollars, le Conseil de la Nouvelle-Écosse demanderait une mise de fonds de 5 % (souvent fournie par des amis et des membres de la famille ou dans le cadre d'ententes d'approvisionnement).

L'Alaska dispose également de programmes semblables pour encourager l'accès aux ressources et aux capitaux, comme le Fonds de prêts à la pêche commerciale pour l'achat de bâtiments de la Division du développement économique du Département du Commerce, des Collectivités et du Développement économique de l'Alaska. Les États-Unis s'appêtent également à adopter la *Young Fishermen's Development Act* (Loi sur le développement des jeunes pêcheurs) afin de créer un programme de subventions concurrentiel qui offrira des ressources tangibles aux jeunes générations d'Américains qui entrent et progressent dans l'industrie de la pêche.

Nous recommandons que le MPO et la province de la Colombie-Britannique passent immédiatement à l'action en mettant sur pied un conseil des prêts et en élaborant des programmes de formation et d'autres programmes pour les jeunes pêcheurs et les nouveaux venus dans l'industrie. Le MPO et la province pourraient en outre envisager de créer une banque communautaire de permis avec des permis acquis sur le marché libre qui permettrait aux jeunes pêcheurs et aux nouveaux venus d'acquérir des permis à faible coût.



7. Conclusion

La BCSA encourage les pêcheurs à trouver des solutions à des problèmes précis dans leur secteur de la pêche, avec le soutien et l'orientation du MPO et des processus consultatifs respectifs.

Les pêches commerciales sur la côte Ouest devront relever des défis très réels. Quelle sera l'incidence de la réconciliation sur les pêches et la gestion des pêches, même dans une industrie qui compte déjà un tiers d'Autochtones? Quelle sera l'incidence de la protection marine sur les pêches? – d'ici 2030, nous aurons protégé 37 % de la côte de la Colombie-Britannique. Quelles seraient les conséquences d'une liste en vertu de la LEP pour la truite arc-en-ciel de l'intérieur du fleuve Fraser si elle entraîne l'effondrement total de la pêche au saumon de la côte Sud? Comment devrions-nous gérer la pêche au saumon sans nous fonder sur les recommandations du COSEPAC?

Et c'est avant même d'en venir aux questions sur le changement climatique, l'acidification des océans, les changements technologiques et les défis géopolitiques.

Nous ne croyons pas qu'une approche descendante ou conçue par d'autres administrations soit la mieux adaptée à la Colombie-Britannique. Nous exhortons le Comité à promouvoir un moyen d'habiliter les participants à la pêche commerciale à élaborer une solution souple et pratique conçue en Colombie-Britannique.

Le tout respectueusement soumis,

BC SEAFOOD ALLIANCE

Christina Burridge
Directrice administrative

Membres à part entière

Area B Seine Association
BC Tuna Fishermen's Association
Canadian Sablefish Association
Deep Sea Trawlers Association
Conseil canadien des pêches
Gulf Trollers Association
Pacific Halibut Management Association
Pacific Prawn Fishermen's Association
Pacific Sea Cucumber Harvesters Association
Pacific Urchin Harvesters Association
Underwater Harvesters Association

Membres associés

BC Salmon Marketing Council
Canadian Groundfish Research and Conservation Society
Canadian Pacific Kazunoko Association
Herring Conservation and Research Society
Pacific Coast Fishermen's Mutual Marine Insurance Co.
Seafood Producers Association of BC